



VOIR PLAN 6a

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- [Pattern: Dotted] Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1° du Code de l'Urbanisme
- [Pattern: Diagonal lines] Emplacement réservé (voir plans de détail 6g)
- [Pattern: Horizontal lines] Partie visible sur un autre plan
- UDa** Secteur d'habitat de moindre densité
- UE** Zone urbaine à vocation économique
- UF** Zone correspondant à la base aérienne de Creil
- UI** Zone urbaine à vocation industrielle, correspondant au périmètre de la ZAC du Parc ALATA. Le plan d'aménagement de la zone est présenté dans les "orientations particulières d'aménagement" (document 4)
- 1 AUe** Zone d'extension future destinée à l'accueil d'activités économiques (urbanisable de suite) ; des principes sont présentés dans les "Orientations d'Aménagement et de Programmation" (document n°4 bis)
- 1 AUh4** Zone d'extension future à vocation principale d'habitat (urbanisable de suite)
- 1 AUhs** Zone d'extension future à vocation principale d'habitat (urbanisable de suite)
- 1 AUl** Zone d'extension future à vocation de loisirs (urbanisable de suite)
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger
- NL** Secteur à vocation de loisirs

**Commune de
VERNEUIL-EN-HALATTE**

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
MODIFICATION N°4**

**PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES
Zones d'activités**

APPROBATION
Adoption en date du :
13.FEV. 2020

6d

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME
3, rue de Valenciennes - BP 401 - 60001 BEAUVALLÉE CEDEX
Téléphone : 03 44 45 17 72
contact@urbaservices.fr